



**« Pour que toutes les fillettes n'aient plus leurs rêves volés »
Françoise Morvan et Michèle Vianès**

La 51^e commission de la condition des femmes à l'ONU à New YORK a été consacrée à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles.

Les séances plénières regroupant les représentants des Etats, les organismes internationaux et les ONG, les débats thématiques, ainsi que les discussions sur les conclusions et les résolutions, étaient très nombreuses et comme plusieurs réunions intéressantes étaient programmées à la même heure, le choix était souvent cornélien. Nous avons assisté à des réunions différentes pour couvrir le plus grand champ possible: situations locales, thématiques ou plus globales, comparatives.

Bien évidemment nous avons assisté à toutes les interventions de la France, participé aux réunions du lobby européen et eu des rencontres importantes avec des canadiennes, des iraniennes de la diaspora et surtout des Africaines qui nous ont demandé de ne surtout pas « baisser les bras » et continuer à nous opposer au relativisme culturel. Comme toutes les femmes, elles exigent d'avoir accès aux droits fondamentaux universels.

L'importance d'un « réseautage francophone » a été revendiquée par un grand nombre d'associations de pays francophones, mais aussi parmi les associations membres du lobby.

En attendant une réunion de restitution de la Commission, voici les grandes lignes que nous pouvons dégager:

1. Rendre visible la situation et les besoins spécifiques des fillettes est indispensable. Les programmes onusiens les englobent soit dans les actions en faveur des femmes et des fillettes, soit dans celles qui concernent les enfants, filles et garçons. Il est donc nécessaire de proposer des actions qui s'appuient à la fois sur la convention sur l'élimination des discriminations envers les femmes, sur celle des droits de l'enfant, le programme de Pékin et les objectifs du millénaire.
2. Le monde ne pourra pas promouvoir les droits humains et lutter contre la pauvreté si la scolarisation, la promotion et l'autonomisation des fillettes ne sont pas réalisées, si on n'aboutit pas à l'égalité en droit des filles et des garçons. Les droits de toutes les fillettes sont au cœur des droits humains. Or
 - trop de fillettes n'ont pas accès aux droits fondamentaux universels
 - trop de fillettes sont invisibles et exclues, n'ont pas d'identité
 - trop de fillettes ne reçoivent pas de soins médicaux
 - trop de fillettes subissent des mutilations sexuelles
 - trop de fillettes subissent des violences économiques, physiques et sexuelles,
 - trop de fillettes accèdent de manière prématurée à des rôles d'adultes
 - trop de fillettes accomplissent du travail forcé
 - trop de fillettes sont victimes d'exploitation sexuelle
 - trop de fillettes sont mariées très jeunes
 - trop de fillettes sont violées
 - trop de fillettes sont contaminées par le VIH/SIDA
 - trop de fillettes sont enceintes



- trop de fillettes sont enrôlées dans les conflits armés et servent d'esclaves sexuelles aux soldats
 - trop de fillettes ont leur enfance et leurs rêves volés.
3. Les discriminations et violences envers les fillettes s'observent dans tous les pays, à des degrés divers.
La plupart des Etats présents ont décrit leurs actions pour améliorer les droits des fillettes, les lois votées ou en discussion.

Nombre de représentants de pays, africains surtout (Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, etc.) ont souligné les blocages dus aux traditions culturelles, ethniques ou religieuses qui empêchent la reconnaissance des droits des fillettes et provoquent discrimination, violence et exclusion. **"L'éradication des pratiques traditionnelles néfastes"** est le point essentiel pour lutter contre les inégalités dans les domaines de l'éducation, de la santé et contre les violences.

Pour sensibiliser leur société civile et faire évoluer les mentalités, les gouvernements s'appuient sur les ONG attachées aux droits des femmes et les moyens accordés par les institutions onusiennes.

4. Par contre quelques représentants gouvernementaux (Cuba, le Liban, le Pakistan, la République islamique d'Iran, la Syrie en particulier) ont dénoncé "leurs pays ennemis" mais n'ont pas ou peu évoqué la situation des fillettes dans leur pays. La représentante de l'Iran par exemple a dénoncé la situation des fillettes « musulmanes » dans les pays occidentaux. Elles seraient, selon elle, plus exposées (volontairement ?) que les autres à la violence ou au risque de contamination du VIH/SIDA. Quant aux fillettes vivant en Iran, elle a vanté leur autonomisation fondée sur ... l'obéissance aux traditions familiales religieuses.
5. Quelques ONG les ont soutenus, telles « La coalition des organisations islamiques » pour qui les conventions internationales "diabolisent les perspectives religieuses concernant les filles" ou «Le renouveau de la conscience féminine ». Selon cette ONG marocaine, il faudrait "accroître le rôle des hommes pour ce qui est de la promotion des femmes dans la société".
6. Vigilance
- 6.1. Il faut souligner que quelques pays européens, Irlande en tête, soutenue bien évidemment par Malte et la Pologne, voudraient revenir sur nos acquis, en particulier concernant la santé sexuelle reproductive.
- 6.2. Les institutions onusiennes qui agissent pour la maîtrise par les femmes de leur désir d'enfants ont des difficultés de financement, dues en particulier au désengagement des Etats-Unis sur ces programmes, en raison de la pression fondamentaliste.
- 6.3. La proposition de créer un-e rapporteur spécial chargé-e d'examiner les lois discriminatoires à l'égard des femmes, dans le contexte de modification de l'architecture de l'organisation des Nations-Unies et de tentatives de régression des droits des femmes, risque de cantonner les droits des femmes dans un périmètre limité, sans transversalité.



Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes

Association Loi 1901
ONG en statut consultatif avec l'ECOSOC des Nations Unies

**EGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES POUR TOUTES LES FEMMES
EN FRANCE, EN EUROPE, DANS LE MONDE**

7. Les conclusions de la 51^o Commission ainsi que les résolutions qui ont été adoptées sont d'une importance capitale pour les droits des femmes. Voici le lien pour les consulter

http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw51/pdfs/CSW%20agreed%20conclusions_as%20adopted_9%20March.pdf

Kofi ANNAN, en introduction du rapport de l'Unicef sur la situation des enfants dans le monde en 2006 « exclus et invisibles » écrivaient : « Nous sommes capables de (...) permettre à tous les enfants d'avoir droit à leur enfance, à la santé, à l'éducation, à l'égalité et à la protection ».

Mais tous les Etats le veulent-ils vraiment ?